

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY  
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2022-025

Date de convocation : 20 septembre 2022

Nombre de délégués en exercice : 26  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de membres votants : 16

L'an deux mille vingt-deux, le 27 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, FERLET, MARTIN, BURLET, BAREILLE, BOBICHON, COQUARD, GROSSIORD, BOICHON, BOUKACEM, AIGLON.

MMES MABON, NEVEU, BELIER-COLLONGE, NELIAS.

Secrétaire de séance : M. BOBICHON Jean- Jacques

**Objet : Cession, par les Syndicats des eaux SIMIMO et SIDESOL, à la commune de Millery des parcelles AV32-35-36-37 situées sur la commune de Millery**

Monsieur le Président explique que dans le cadre du projet de construction de la centrale photovoltaïque, il conviendrait de céder à la commune de Millery, les parcelles AV32-35-36 et 37 situées sur son territoire.

Ces parcelles sont issues pour partie de la cession gratuite faite, par la Sté Granulats Rhône-Loire en 2014, aux syndicats des eaux SIMIMO et SIDESOL et pour une autre partie de l'acquisition faite en 2020 par les 2 syndicats à la SCI Grange Martin.

Ces parcelles représentent une surface totale de 31 203m<sup>2</sup>.

Le prix de vente serait celui défini par le service des Domaines soit 1€/m<sup>2</sup>.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** la cession, au prix de 1€/m<sup>2</sup>, par les Syndicat des eaux SIMIMO et SIDESOL à la Commune de Millery des parcelles AV32, 35, 36 et 37 situées sur la Commune de Millery ;

**AUTORISE** le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette cession.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé tous les Membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Secrétaire de séance  
Jean-Jacques BOBICHON



Le Président  
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2022

Application agréée E-legalite.com